

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 1157, 1158 et 1159

---

**EST** par les présentes données, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 16 septembre 2015, a adopté les règlements d'urbanisme suivants :


- N° 1157** Amendement au règlement n° 506-G relatif à la régie interne, tel que déjà amendé afin d'ajouter à l'article 2.4, la terminologie de « service et équipement non structurant » et de « service et équipement structurant »
- N° 1158** Amendement au règlement n° 506-I relatif au zonage, tel que déjà amendé afin d'ajouter à l'article 7.4.1, intitulé « constructions et usages autorisés », l'usage « les commerces de services personnels et de services professionnels, spécifiquement les bureaux de dentiste » pour le secteur de zone commerciale extensive « Ce-6 »
- N° 1159** Amendement au règlement n° 506-I relatif au zonage, tel que déjà amendé de façon à ajouter à l'article 6.7.5, intitulé « clôtures, murs et haies » des types de matériaux autorisés pour les terrains industriels et commerciaux

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé, lors de sa séance tenue le 16 septembre 2015, les règlements susmentionnés et par le fait même autorisé l'émission de certificats de conformité officiels et ce, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Cet avis constitue l'avis de publication desdits règlements d'urbanisme et qu'ils entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont maintenant déposés au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier